

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 19 (1928)

Artikel: Genève
Autor: Duvillard, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111573>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rences officielles, les membres du corps enseignant ont entendu un exposé d'un délégué du Département fédéral des Finances.

3. Dans l'enseignement secondaire : Revision du règlement général. Organisation des examens pour l'obtention des brevets spéciaux. Elaboration d'un nouveau programme d'examen.

4. Projet de Caisse de remplacement pour cause de maladie en faveur de l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur.

5. Suppression des cours dictés à tous les degrés de l'enseignement. Ces cours prennent le temps qui doit être consacré au développement de la leçon.

STATISTIQUE. — *Enseignement primaire.* — Il a été délivré 28 brevets de connaissances à 18 institutrices et à 10 instituteurs ; 11 brevets d'aptitude pédagogique, tous à des institutrices.

Les dépenses en faveur du matériel gratuit se sont élevées à 108 697 fr. 15, soit en moyenne de 7 fr. 84 par élève.

Pour l'ensemble des écoles primaires, les dépenses totales ascendent à 3 707 874 fr. 65.

Enseignement secondaire. — Les dépenses ascendent à 1 069 079 francs 65.

Enseignement professionnel. — Les dépenses sont de 2 379 522 francs 75.

Enseignement supérieur. — Les dépenses sont de 346 242 fr. 28.

L'Université a compté pour ses quatre facultés 216 étudiants et 37 auditeurs pour le semestre d'été et 249 étudiants et 144 auditeurs pour le semestre d'hiver.

CH. AD. BARBIER.

Genève.

Les dernières élections du Conseil d'Etat ont désigné comme chef du Département de l'Instruction publique M. Albert Malche, précédemment professeur à l'Université de Genève et directeur de l'enseignement primaire. Le nouveau chef de l'enseignement genevois a donné tant de preuves de sa sollicitude pour nos écoles qu'il n'est pas téméraire d'affirmer que, sous sa ferme et compréhensive direction, notre organisation scolaire réalisera les progrès que ses prédécesseurs avaient commencé à rendre possibles.

La situation financière du canton s'est assainie dans cette dernière année. Il résulte de cette amélioration que les projets qui, jusqu'ici, dormaient dans les cartons pourront, dans un avenir que nous espérons prochain, être examinés, mis au point et appliqués. La transformation de Genève s'effectue avec tant de rapidité, son importance comme centre international devient telle

que ces conditions nouvelles lui imposent des devoirs plus grands ; elle se doit de mériter la confiance que toutes les nations du monde lui témoignent. Le premier de ces devoirs, c'est l'organisation toujours plus parfaite de son système d'enseignement. Malgré les efforts qui ont été faits jusqu'ici, et en raison même de la rapidité de l'évolution de la pédagogie dans tous les pays, Genève risque, si elle ne se met résolument à l'œuvre, d'être devancée par des nations qui, jusqu'à aujourd'hui, la prenaient pour modèle. Notre population a trop montré son intérêt pour nos écoles pour que nous osions faire ici profession de pessimisme.

Les caisses de retraite. — De toutes les réformes proposées au moment de la crise financière, la transformation des caisses de retraite a toujours été celle qui a le plus préoccupé les pouvoirs publics après l'équilibre du budget. L'assainissement de ces caisses est nécessaire si l'Etat veut avoir la liberté d'organiser ses services de façon rationnelle et de maintenir le corps des fonctionnaires au niveau des exigences d'une bonne administration.

La fusion de la caisse de prévoyance de l'Administration et de celle de l'enseignement des divers degrés est codifiée dans la loi du 2 juin 1928 qui abroge les diverses dispositions législatives qui consacraient l'existence des caisses de prévoyance universitaire, secondaire, primaire, enfantine et administrative et leur substitue « un établissement de droit public possédant la personnalité juridique ayant pour but, avec l'aide et la garantie de l'Etat, de servir des pensions d'invalidité ou de retraite à ses membres et des pensions de service à leurs familles. L'autorité de surveillance est le Conseil d'Etat, l'administration de la caisse est contrôlée par le même corps. »

La caisse est alimentée par une cotisation annuelle de 4 ½ % sur le montant du traitement assuré ; par un versement égal opéré par l'Etat ; par un rappel de cotisations à verser par le sociétaire lorsque son traitement assuré est augmenté. Ce rappel de cotisations est égal à la différence entre quatre mois du nouveau traitement et quatre mois de l'ancien, en plus de la cotisation de 4 ½ % sur l'ancien traitement ; par un versement de l'Etat égal au rappel de cotisations ; par le rendement de la fortune de la Caisse ; par des cotisations extraordinaires de l'Etat destinées à amortir le déficit du bilan d'entrée résultant, pour la caisse, des engagements pris par l'Etat vis-à-vis des caisses qui, par leur fusion, constituent la présente caisse, par les dons et legs faits à la caisse avec ou sans destination spéciale.

Le droit à une pension de retraite immédiate est reconnu à tout sociétaire qui a dépassé l'âge de 50 ans révolus et a payé au moins 25 cotisations annuelles ; tout sociétaire qui a dépassé

l'âge de 60 ans révolus quel que soit le nombre de ses cotisations annuelles.

La situation précaire de certaines de ces caisses cessera à partir du 1^{er} janvier 1929, date à laquelle les anciennes lois sur les retraites seront et demeureront abrogées. Souhaitons que, leur avenir assuré, les fonctionnaires, soulagés d'un grave souci, consacrent, comme ils l'ont d'ailleurs toujours fait, toutes leurs forces à l'amélioration de notre enseignement.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

L'école d'application.

J'ai signalé, dans plusieurs chroniques, le souci de rénovation des écoles primaires que manifestent, depuis plusieurs années, les autorités scolaires genevoises. Nous entrons, maintenant, dans la voie des réalisations. La plus importante est l'école d'application qui a commencé à travailler dans le bâtiment scolaire du Mail. Elle est sous la direction de M. Robert Dottrens, qu'un pèlerinage pédagogique d'une année dans quelques pays de l'Europe a renseigné sur la situation réelle de l'école populaire. M. Dottrens a été surtout retenu par les expériences scolaires de la ville de Vienne. Il est revenu de son voyage circulaire avec la conviction que l'avenir est dans l'école active. Cette conviction, il l'a justifiée dans un volume ; il a fait mieux ; il a persuadé les autorités responsables qui ont accepté de tenter l'expérience.

Citons le fragment du rapport qu'il a présenté aux promotions de la commune de Plainpalais :

« Réforme de l'instruction par une adaptation des méthodes et des programmes d'enseignement à la nature et aux conditions de vie des enfants.

» Réforme de l'éducation pour former des personnalités meilleures, voilà, mesdames et messieurs, quelles sont les tâches de l'école d'aujourd'hui.

» Pour les réaliser sans que l'enseignement ait à souffrir, sans qu'un préjudice quelconque soit porté aux enfants, des écoles expérimentales sont nécessaires. L'empirisme d'autrefois, les jugements personnels ne nous suffisent plus. Seules, ces écoles soumises à une surveillance spéciale sont capables d'aborder l'étude de ces problèmes dans des conditions de sécurité et de contrôle suffisantes, c'est-à-dire d'appliquer dans l'enseignement les procédés et les méthodes d'observation, d'expérience et de contrôle scientifiques.

» Nombre de pays nous ont déjà devancés. L'Etat socialiste de Vienne, le gouvernement fasciste italien ont apporté dans l'organisation de ces écoles expérimentales un soin tout particulier

et leur ont donné une très grande importance. L'opposition absolue de leurs conceptions prouve que cette idée des écoles expérimentales apparaît comme un besoin urgent de toute éducation publique indépendamment de préoccupations d'ordre politique, et les résultats obtenus partout confirment l'utilité et la nécessité de leur existence.

» L'école du Mail s'efforcera de justifier les espoirs que sa création suscite. La commune de Plainpalais a déjà contribué au développement de cette école expérimentale de réputation mondiale qui s'appelle : la Maison des Petits. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur l'appui des autorités municipales dans la tâche nouvelle qui nous est confiée. Les parents de nos élèves, nous n'en doutons pas, seront pour nous de précieux auxiliaires ; nous les tiendrons au courant de tous nos projets et nous avons le désir très vif, dès septembre, d'établir entre les familles et l'école d'application une collaboration effective et constante.

» Nous sommes profondément heureux que Genève, siège du Bureau international d'éducation, soit la première ville suisse à tenter cette expérience. Au nom de tous ceux qui se préoccupent du difficile problème de l'éducation dans la démocratie, nous adressons à M. le conseiller A. Malche, promoteur de cette idée et depuis 15 années animateur du progrès dans l'enseignement primaire, notre vive gratitude et nos respectueuses félicitations. »

Les manuels. — Ils ne sont pas à l'abri de la critique objective ou malveillante. D'aucuns publient, dans les gazettes, qu'ils ne valent rien et qu'il faut les remplacer par des élucubrations de leur crû. Ce ne sont là que billevesées et critiques exagérées de ceux qui n'ont jamais essayé de réaliser quoi que ce soit. Nous ne nous y arrêterons point.

Il n'est pas moins vrai que les manuels ne peuvent être toujours utilisés sans revision ni rajeunissement ; ils vieillissent parce que nos connaissances se précisent et que nos jugements se modifient. De là à invectiver ceux qui ont fourni un gros effort pour les établir, il y a un pas que nous ne ferons jamais. Le Département a édité, pour toutes les classes de l'école primaire, un « vocabulaire » qui contient tous les mots dont les enfants doivent connaître le sens et l'orthographe en sortant de l'école. Ce qu'il vaut, nous n'en savons rien encore, l'usage en décidera. Considérant, en outre, que les classes supérieures de l'école primaire avaient besoin d'une grammaire qui convienne à leurs programmes, le Département a entrepris l'adaptation aux écoles genevoises de la grammaire Macquet, Flot et Roy. M. Atzenwyler, secrétaire de l'enseignement primaire, y a voué tous ses soins. Nous souhaitons

que son effort satisfasse le corps enseignant et qu'il ait pour conséquence d'améliorer les résultats de l'enseignement du français.

La connaissance de la langue maternelle sera toujours jugée insuffisante. L'expression correcte est le signe d'une pensée saine, d'un équilibre des facultés de jugement et d'observation alliées au souci de la forme, de l'ordre et de la mesure. Ce ne sont pas là qualités communes. Les périodes troublées sont rarement celles qui voient naître des chefs-d'œuvre. Nous ne sommes pas prêts, si cette théorie est exacte, à assister à une renaissance du beau langage.

Les 6^{es} B. — Ce sont, si l'on veut se rappeler nos précédentes chroniques, des classes sélectionnées parmi les enfants de 11 et 12 ans et destinées à bien préparer, pour l'enseignement secondaire, le collège inférieur, en particulier, des écoliers reconnus bien doués. La « 6^e année spéciale » du Collège qui devrait être l'aboutissement normal des 6^{es} B. de garçons n'a reçu qu'une douzaine de ces élèves. De l'avis de M. le directeur du Collège, les résultats de ces jeunes gens ont été satisfaisants, à une exception près. Les cent et quelques autres ont suivi les cours de l'Ecole professionnelle ou ceux de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles. L'expérience paraît concluante. Quelques années encore nous en montreront les erreurs et nous permettront d'améliorer cette sélection si difficile et de laquelle on ne saurait dire si elle est favorable ou non au progrès.

Le civisme. — Le Congrès de la Société pédagogique romande qui a eu lieu, en juin dernier, à Porrentruy, avait mis à l'étude ce sujet plein d'embûches : « L'Ecole et la paix ». L'Union des instituteurs primaires genevois a eu, à cette occasion, à discuter des conclusions présentées par M. Mentha. Les thèses du rapporteur, inspirées d'un ardent désir de la paix internationale, fournirent l'occasion d'une campagne acharnée et injuste. Quelles que soient les opinions que l'on professe, il faut reconnaître que le corps enseignant genevois est fermement attaché à son devoir, qu'il travaille de son mieux à faire aimer et respecter notre pays.

Œuvres post-scolaires. — Le vestiaire scolaire a rendu, cette année encore, de nombreux services. Il distribue, selon la loi, des vêtements et des chaussures aux enfants malheureux qui, sans lui, seraient dans l'obligation de venir à l'école insuffisamment vêtus et chaussés. Les causes de cette misère sont presque toujours les mêmes : chômage, maladie, désordre, parfois alcoolisme. C'est une besogne triste et déprimante que cette investigation de la misère.

Le vestiaire est approvisionné par les achats d'effets et de chaussures neufs, ainsi que par la mise en état des vêtements usagés donnés par des particuliers.

Les écoles en plein air. — On en a ouvert deux, cette année, qui ont abrité, du 15 mai au mois d'octobre, environ 90 enfants. Les familles ne se plient pas toujours à la discipline nécessaire ; elles se refusent parfois à envoyer leurs enfants lorsque l'école ordinaire a recommencé. Il semble que les colonies de vacances ont plus d'agréments pour certaines d'entre elles. Tout d'abord, les colonies ont un caractère philanthropique et n'exigent qu'une minime finance des familles pauvres. A l'école en plein air, la finance quotidienne est de 0 fr. 50. Il y a des exemptions, mais elles ne sont, dans le principe, jamais complètes. Pour les cas constatés d'indigence, l'exemption de la finance est totale.

Les colonies de vacances. — Il semble qu'il y ait tendance à en augmenter le nombre. Une enquête en cours nous renseignera sur le nombre des enfants qui n'ont pu, pour une raison ou pour une autre, faire un séjour d'été à la campagne.

Ecole supérieure de commerce. — Le directeur de cet établissement, M. S. Gaillard, expose comme suit, dans son rapport de fin d'année, quelques-unes des questions qui ont retenu son attention.

« Ce qui nous frappe d'une façon générale, c'est la différence dans la qualité du travail entre les classes supérieures et les classes inférieures. Dans ces dernières, et surtout chez les jeunes gens, il y a trop d'élèves faibles qui, sans retirer eux-mêmes aucun profit de l'enseignement, retardent leurs camarades. Si nous comparons maintenant le travail des jeunes filles et celui des jeunes gens, nous devons constater que les premières travaillent davantage, mais qu'elles ne travaillent pas mieux en général que les jeunes gens. Tandis que ces derniers font des épreuves chaque mois pour presque toutes les branches, et ne s'en plaignent pas trop, les jeunes filles qui n'en font que deux par semestre, pour chaque branche, élèvent des plaintes très vives sur le surmenage causé par un trop grand nombre d'épreuves, à leur gré.

» Nous avons suivi personnellement avec beaucoup d'attention le travail de la section des jeunes filles, et nous pouvons déclarer que les études faites à l'Ecole de Commerce, si elles demandent évidemment un effort soutenu, ne comportent nullement le surmenage dont on se plaint. »

Genève et les cours internationaux. — L'Institut J.-J. Rousseau et le bureau international d'éducation ont organisé un cours sur

les moyens que l'école peut mettre en œuvre pour faire connaître la Société des Nations et le Bureau international du travail.

A côté de leçons de psychologie et de pédagogie expérimentale, il convient de citer, comme ayant un lien direct avec la Société des Nations, les conférences suivantes : Miss Bradfield : L'enseignement de la Société des Nations dans les écoles.

M^{me} van Heerdt : Comment présenter la bonne cause aux plus petits ?

Miss Bradfield : Un journal international pour enfants.

M^{me} Duchosal : La Société des Nations dans une école de jeunes filles.

M. Rossello : Le petit journal de la Société des Nations.

M^{lle} Schmidt : L'organisation internationale du travail. Comment y intéresser les écoliers ?

Miss Evans : Les écoles du Pays de Galles et la paix du monde.

Miss Buts : Le Bureau international d'éducation, son but et son activité.

On comprend, au simple énoncé de ces sujets, que le rôle de Genève, comme centre international, ait été mis en relief au cours de la dernière session.

Voici comment :

Dans le discours qu'il a prononcé au sujet des travaux de la commission de coopération intellectuelle, M. Valdes-Mendeville, délégué du Chili, a tenu à manifester sa sympathie au Bureau international d'éducation, pour les services qu'il rend à la grande cause de la Société des Nations.

« Des préoccupations, a-t-il dit, que nous avons tous présentes à la mémoire, et que notre délégation a partagées, ont déterminé la Société des Nations à ne pas s'occuper des questions générales d'éducation. Il est vrai, pourtant, que certains des problèmes que nous nous posons présentent quand même un aspect pédagogique bien marqué. Je crois donc qu'il est heureux que nous puissions compter à Genève sur un organe technique qualifié qui a le grand avantage de vivre dans la même ambiance que la Société des Nations et d'être né sur le sol suisse — condition excellente pour n'éveiller les susceptibilités de personne, — dans ce pays noble et hospitalier dont une des plus belles gloires est son traditionnel effort en faveur de l'éducation et de l'instruction. »

Efforçons-nous de mériter un tel éloge.

E. DUVILLARD.
